PROJET
D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION
A FAIRE,
SI LES BIENS DES JESUITES
SONT REMIS A L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU CANADA.

La conservation de la foi catholique dans le Canada se trouve garantie par l'acte fondamental de l'incorporation de cette Colonie à la nation anglaise, et par la promesse solennelle des Souverains. Ses droits sont donc consacrés, et pour qu'ils ne soient pas un vain nom, ils doivent exercer une salutaire influence sur toutes les classes catholiques de la société et à tous les âges de la vie.

L'éducation, ce premier élément vital des sociétés, réclame impérieusement son secours.

" L'école publique, disait Cousin en 1833, est un " vrai sanctuaire où la religion est au même titre que dans nos temples. "

Le gouvernement anglais, dans son projet de 1839, déclarait : " qu'il faut que la religion soit combinée avec " toute la matière de l'enseignement."

" Sans l'intervention de la morale et de la religion, " (disait Guizot), tout développement intellectuel est " un vrai danger pour la société.... l'atmosphère de l'é- " cole doit être morale et religieuse. "

Une longue et triste expérience a appris qu'il n'y a pas de sciences dont certains esprits livrés à leurs con-

ceptions excentriques n'aient plus ou moins abusé au détriment de la religion et de la saine morale. " La " science, la philosophie, l'histoire sont en contact con- " tinuel avec les questions religieuses, (rapport de Mr. " de Broglie en 1844) ; l'union entre la science et la foi " est indissoluble "..... " Il faut à la science un aromate " divin, disait Bacon, pour l'empêcher de se corrompre."

La religion sert donc de bâse à toute science, comme à toute société. Hors d'elle on trouve la multiplicité des systèmes contradictoires et la confusion des doctrines qui conduisent au doute et à l'indifférence.

Notre siècle a eu assez de bonne foi pour rompre avec un siècle impie, et pour reconnaître que la religion, loin d'être étrangère au perfectionnement et à la propagation de toutes les branches des connaissances humaines, a été, au contraire, leur sauve-garde et leur plus constant appui. C'est à l'Eglise Catholique que le monde savant doit l'établissement de ses premières universités, précieux berceaux des belles-lettres et des sciences.

La population catholique du Canada, dans l'intérêt de sa foi, et pour laisser intacte à ses enfans cette part la plus belle de l'héritage de ses pères, sous la protection d'un gouvernement plein de bienveillance et de justice, a donc le droit de désirer un enseignement complet qui convienne aux classes iudustrielles et commerçantes, et qui satisfasse en même tems aux besoins des classes plus élevées de la société et des hommes de profession avec toutes les garanties d'orthodoxie et de moralité que demandent les intérêts de la foi.

Un besoin semblable se faisait sentir depuis longtems chez un peuple dont la nationalité a résisté à toutes les phases des révolutions qui ont agité son pays. Le peuple Belge a voulu conserver sa foi : il a jugé nécessaire d'ériger une université catholique où la jeu-

nesse pût trouver un accès facile à toutes les sciences, tout en la mettant à l'abri de la contagion de l'erreur et de l'immoralité. Les catholiques de cette contrée ont compris que la nécessité impérieuse de l'éducation religieuse ne pouvait pas avoir de sanction sans l'intervention directe, libre et indépendante des Evêques catholiques, dont le devoir essentiel est de veiller à la conservation de la saine doctrine. Ils ont l'autorité compétente pour la juger et pourvoir à sa diffusion. Ce n'est que dans l'enseignement donné sous leur direction qu'on trouve les garanties suffisantes. Dans cette université, toutes les sciences humaines ont leur sanctuaire. Depuis les élémens des premières connaissances, jusqu'aux études supérieures du droit, de la médecine, des sciences historiques, philosophiques et mathématiques, la jeunesse catholique y trouve de quoi satisfaire à toutes les exigences de son avenir sans exposer sa foi. Huit années du succès le plus brillant sous le rapport scientifique et religieux ont couronné déjà cette noble entreprise.

C'est un enseignement semblable, dans le même but et par les mêmes moyens, que le clergé catholique du Canada voudrait offrir aux classes industrielles et élevées de sa communion.

Les universités protestantes peuvent suffire à la population de cette croyance ; elles ne peuvent convenir à la population catholique sans de graves inconvéniens pour sa foi.

Si on voulait établir dans l'enseignement le système de neutralité religieuse (système impossible dans la pratique), il serait facile d'y découvrir une véritable négation qui infailliblement dégénèrerait bientôt en hostilité.

Si l'influence de l'autorité Ecclésiastique se borne à

un rôle secondaire et consultatif ; si elle n'a droit qu'à de simples avis, ou à une simple inspection ; si son enseignement se borne à quelques leçons orales et isolées sur le rang des leçons de mathématiques et de langues, son intervention est inefficace et le plus souvent inutile ; elle sera toujours insuffisante et incomplète.

Disons donc que l'autorité religieuse, pour remplir sa mission, doit s'exercer sur le choix des maîtres, le cadre de l'enseignement et les mesures règlementaires ; sans cela le principe de l'éducation religieuse n'est qu'un *nom*, on a exclu la *chose*.

D'ailleurs, toute autre forme donnée à cet enseignement entraînera dans des dépenses énormes hors de proportion avec les résultats. Les Colléges et les Universités purement laïques existantes de nos jours le prouvent suffisamment. Les tentatives dispendieuses et si infructueuses pour l'établissement d'une école normale en Canada, en sont une nouvelle preuve. On craindra toujours de puiser à de pareilles sources parce qu'elles ne peuvent pas offrir une sécurité suffisante.

Le dessein des Evêques Catholiques du Canada serait donc de fonder une Université en rapport avec les besoins du pays, où l'on pourrait prendre les degrés qui donnent droit d'exercer les professions honorables.

L'enseignement scolaire où se fait le premier travail sur l'intelligence de l'enfant, se donnerait dans un Collége proprement dit, où les classes industrielles et commerçantes, aussi bien que les autres classes de la société, trouveraient des cours qui leur conviendraient.

L'enseignement supérieur se donnerait dans les cours publics de l'université.

DISTRIBUTION DES ÉTUDES DU COLLÉGE.

1° Cours communs aux deux sections qui le composent.

Les études religieuses.

La langue et la littérature Française et Anglaise.

La philosophie.

L'histoire ancienne, moderne, nationale.

La géographie et la cosmographie.

L'astronomie élémentaire.

Les élémens de physique et de chimie.

Les élémens d'histoire naturelle (Zoologie, Botanique, Minéralogie, Géologie).

Les Mathématiques, Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie.

Les arts d'agrément, dessin, peinture, musique, gymnastique.

2° Cours spéciaux, 1° pour le commerce et l'industrie.

Mathématiques commerciales, tenue des livres.

Economie politique et industrielle.

Mécanique, histoire, composition et usage des machines.

Mathémathiques développées, géométrie analytique, descriptive.

Application des mathémathiques à la perspective, l'architecture civile et militaire, au dessin des machines, à la coupe des pierres, à la charpente.

Physique et chimie industrielle, agriculture, arpentage.

Dessin linéaire, topographique, architectural, dessin d'ornemens, modelage.

3° Pour les cours universitaires :

Les langues et la littérature Grecque et Latine.

ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'UNIVERSITÉ.

Le droit.

La médecine.

Les belles-lettres.

Les sciences naturelles, historiques, philosophiques, mathématiques.

LES DÉPENSES A FAIRE AURAIENT POUR OBJET :

1° La construction et l'entretien d'un Edifice convenable.

2° L'ameublement, les livres, les collections.

3° L'entretien des Professeurs.

4° La fondation d'un certain nombre de bourses à mettre au concours pour exciter l'émulation.

5 Les prix et récompenses.

NOTE

SUR LES DOTATIONS POUR L'EDUCATION

DANS LE

HAUT-CANADA.

1. *Université de King's College* établie à Toronto, suivant Charte Royale accordée en 1828. Cette institution est autorisée à jouir d'un revenu de £15,000 par an. Elle a reçu du Gouvernement une subvention annuelle de £1000 sterling pendant seize années jusqu'au 1er. Janvier 1844. On ignore si cette subvention a été ou sera demandée à compter de cette dernière date. Elle a aussi reçu et possède une dotation en terres publiques au montant de 225,944 acres. Ces terres ayant formé partie de ce qu'on appelait Réserves de la Couronne, et étant disséminées en petits lots dans divers townships, se trouvaient à l'époque de la dotation avoir acquis une valeur considérable par leur contiguité aux terres améliorées, et par ses défrichemens et constructions faits soit par des occupans sans titre, ou par des locataires qui les avaient prises à bail pour un tems. Ces baux étaient déjà eux mêmes une source de revenu assez considérable. A venir au 1er. Janvier 1843, une moitié de ces terres, ou 110,610 acres, avait été vendue, et il y en avait 95,334 acres occupés sous bail, de sorte que 20,000 acres seulement demeuraient improduc-

tifs. La quantité vendue avait produit £125,809 8 9, faisant en moyenne 22 chelins 9 deniers par acre. Les rentes des terres tenues à bail avaient alors produit en somme £16,887 8 4. Les dépenses du bureau du trésorier se montent seules à £1,200 annuellement.

2. *Collége du Haut-Canada*, établi aussi à Toronto, en 1829, et réuni en 1837 à l'Université du *King's College*. Jusqu'à la même époque du 1er. Janvier 1843, il avait reçu en dotation 63,268 acres de terres publiques, dont partie était alors vendue, une autre partie tenue à bail, et le reste non occupé. Il a aussi reçu des terrains dans la ville de Toronto, formant une superficie d'environ 15 arpens, Les terres vendues avaient rapporté £15,317 5 0, sur le pied moyen de 15 chelins 7 deniers l'acre. La vente d'environ le quart en étendue des terrains situés dans la ville de Toronto, a produit plus de £4,200. Les dépenses du Collége pour les quatorze années se sont montées à £79,387 12 4, dont environ un cinquième seulement pour frais primitifs d'établissement. Le salaire annuel du principal, est de £666 13 4, courant ou £600 sterling. Les professeurs les moins rétribués ont £100 sterling.

Outre les biens qui rapportent ou pourront rapporter un revenu aux deux institutions précédentes réunies, les terrains et améliorations qu'elles occupent à Toronto sont évalués à £36,000.

Les détails qui précèdent sont tirés des comptes-rendus de ces mêmes institutions.

3. *Ecoles de Grammaire* dans les Districts.

Ces Ecoles, établies en vertu d'une loi provinciale de 1807, dans chacune des divisions territoriales appelées Districts, et il y en a maintenant vingt et quelques, ont une dotation considérable en terres publiques appelées terres des écoles. L'instituteur dans chaque District jouit, à même ce fonds, d'une rétribution annuelle de £100.

4. *Collége Victoria*, établi à Cobourg, tenant aux Méthodistes Wesleyens, a reçu un prêt de £4,100 en 1837 par ordre du Secrétaire des Colonies.

5. *Académie de Grantham.* A pareillement reçu un prêt de £250 d'après une loi provinciale.

Ce qui précède ne comprend pas les octrois annuels de deniers publics faits depuis la réunion des deux Provinces aux institutions ci-dessus et à d'autres. Ces octrois se sont monté à des sommes élevées.